



SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES NATIONAL MINING CORPORATION

Siège social : BP. 6388 Yaoundé
infos@sonamines.cm www.sonamines.cm
Omnisports, Avenue Marc Vivien FOE
+237 242 058 396

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

COMMUNIQUÉ

N° 000004 /C/SONAMINES/DG/DPF/SMA DU

14 NOV 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION
D'INTERET N°000002/ASMI/SONAMINES/DG/DPF/SMA DU 28/10/2025 RELATIF AU
RECRUTEMENT DU CONSULTANT CHARGÉ DE RÉALISER L'ÉTUDE GÉOPHYSIQUE DE
PRÉCISION SUR DEUX (02) BLOCS DE CENT (100) HECTARES CHACUN CHOISIS A L'ISSUE
DE LA RECONNAISSANCE GÉNÉRALE SUR LE PERMIS DE RECHERCHE SIKOUN.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE NATIONALE DES MINES COMMUNIQUE :

Par décision n° 000002 /D/SONAMINES/DG/DPF/SMA du 14 NOV 2025, l'Appel à Manifestation d'Intérêt dont l'objet est susmentionné est déclaré infructueux. La seule entreprise ayant déposé une offre n'a pas atteint la note minimale requise.

Par ailleurs, cette dernière est priée de passer retirer son offre sous quinzaine dès publication du présent communiqué.

Passé ce délai, cette offre sera détruite.

Ampliations :

- PCA/SONAMINES
- ARMP
- DPF/SONAMINES
- Chrono.


Serge Hervé BOYOGUENO



SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES

NATIONAL MINING CORPORATION

Siège social : BP. 6388 Yaoundé
Email : infos@sonamines.cm www.sonamines.cm
Omnisports, Avenue Marc Vivien FOE
Téléphone : +237 342 058 396

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

14 NOV 2025

DECISION N° 000002

/D/SONAMINES/DG/DPF/SMA DU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°000002/ASMI/SONAMINES/DG/DPF/SMA DU 28/10/2025 RELATIF AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT
CHARGÉ DE RÉALISER L'ÉTUDE GÉOPHYSIQUE DE PRÉCISION SUR DEUX (02) BLOCS DE CENT (100)
HECTARES CHACUN CHOISIS A L'ISSUE DE LA RECONNAISSANCE GÉNÉRALE SUR LE PERMIS DE RECHERCHE
SIKOU

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE NATIONALE DES MINES,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique adopté le 30 Janvier 2014 à Ouagadougou ;
Vu la loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
Vu la loi N°2024/013 du 23/12/2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2001/051/PM du 16 avril 2001 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret le décret n°2018/355 du 12 juin 2018, fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu le décret n° 2020/749 du 14 Décembre 2020 portant création de la Société Nationale des Mines ;
Vu le décret n° 2020/750 du 14 Décembre 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Mines ;
Vu La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31/12/2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
Vu la résolution n°000002/CAE1/SONAMINES du 16 avril 2021 portant désignation du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la SONAMINES ;
Vu la résolution n°000076/CAE2/SONAMINES du 04/10/2022 portant désignation de Monsieur BETTY AMOUKO Jackson comme Membre du Conseil d'Administration de la SONAMINES ;
Vu la résolution n°000077/CAE2/SONAMINES du 16 novembre 2022 portant désignation en régularisation du Président du Conseil d'Administration de la SONAMINES ;
Vu la résolution n°000008/CAO1/SONAMINES/2021 du 21 juin 2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONAMINES ;
Vu la résolution N°000128/CAO17/SONAMINES du 31 août 2023 portant désignation du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SONAMINES ;
Vu La Résolution N°000171/CA23/SONAMINES du 13 Décembre 2024 portant adoption du budget de la SONAMINES pour l'exercice 2025 ;
Vu la résolution n°00000172/ CA23/SONAMINES du 13 Décembre 2024 portant adoption du plan de Passation des Marchés de la SONAMINES au titre de l'exercice 2025 ;
Considérant l'Avis de Sollicitation a Manifestation d'Intérêt N°000002/ASMI/SONAMINES/DG/DPF/SMA du 28/10/2025 relatif au recrutement du consultant chargé de réaliser l'étude géophysique de précision sur deux (02) blocs de cent (100) hectares chacun choisis a l'issue de la reconnaissance générale sur le permis de recherche SIKOU ;
Considérant le rapport du Comité ad hoc en charge de l'analyse des offres du 13 novembre 2025 ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'Avis de Sollicitation a Manifestation d'Intérêt N°000002/ASMI/SONAMINES/DG/DPF/SMA du 28/10/2025 relatif au recrutement du consultant chargé de réaliser l'étude géophysique de précision sur deux (02) blocs de cent (100) hectares chacun choisis a l'issue de la reconnaissance générale sur le permis de recherche SIKOU, est déclaré infructueux.

Le dossier reçu et examiné n'a pas atteint la note minimale requise.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Fait à Yaoundé, le

14 NOV 2025

Ampliations :

- PCA/SONAMINES
- ARMP
- DPF/SONAMINES/
- Chrono.

Serge Hervé BOYOGUENO